

En association avec :



L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Région Pays de la Loire
Université de Nantes
Réseau français des IEA
Veolia Eau
Suez environnement
Harmonie mutualité
FNMI
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé
Commission Européenne

Conférence

«Max Weber et Émile Durkheim dans le miroir déformant de l'anthropologie juridique»

Mardi 22 mai 2012

À 18 heures

Amphithéâtre SIMONE WEIL
5 allée Jacques Berque, Nantes

Conférence de **Werner GEPHART**

Directeur du *Käte Hamburger*

Kolleg "Law as Culture", Bonn.

Eléments biographiques :

Prof. Dr. jur. Werner Gephart est juriste, sociologue et peintre. Il est professeur de sociologie à l'université de Bonn et a été professeur invité à Washington University, Saint-Louis aux États-Unis, à Sciences Po (Paris) : Chaire Alfred Grosser, à l'université de Paris XIII, à Tunis, à Santiago, à Herzliya, à Moscou, etc. Ses publications embrassent plusieurs disciplines : l'histoire des sciences sociales, la sociologie des religions, la sociologie du droit, de l'art et la sociologie des médias. Il a notamment publié:

- *Strafe und Verbrechen*. Die Theorie Emile Durkheims Opladen: Leske + Budrich 1990.
- *Gesellschaftstheorie und Recht*. Das Recht im soziologischen Diskurs der Moderne, Frankfurt am Main: Suhrkamp 1993.
- *Bilder der Moderne*. Studien zu einer Soziologie der Kunst- und Kulturinhalte, Opladen: Leske + Budrich 1998 (Sphären der Moderne; Bd. 1).
- *Religion und Identität*. Im Horizont des Pluralismus, Frankfurt am Main: Suhrkamp 1999.
- *Voyages sociologiques*. France – Allemagne, Paris : l'Harmattan 2005.
- *Goethe als Gesellschaftsforscher*. Und andere Essays zum Verhältnis von Literatur und Soziologie, in: Gesellschaft und Kommunikation. Soziologische Studien, Bd. 5, Münster 2008.
- *Recht als Kultur*. Kultursoziologische Studien zum Recht, Vittorio Klostermann, Frankfurt am Main 2006. Cet ouvrage est aussi le livre fondateur de l'Institut d'études avancées „Recht als Kultur“ (Droit comme Culture) en 2010.
- *Rechtsanalyse als Kulturforschung (Hrsg.)*, Schriftenreihe des Käte Hamburger Kollegs „Recht als Kultur“, Frankfurt am Main: Vittorio Klostermann 2012

Il est également l'éditeur des textes de Max Weber sur le droit (MWG I /22 – 3) paru fin 2010 chez Mohr Siebeck. Depuis 2010, Werner Gephart est le directeur du *Käte Hamburger Kolleg „Recht als Kultur“* à Bonn.

Thème abordé lors de la conférence :

« Les deux pères fondateurs Max Weber et Émile Durkheim ont-ils inspiré ou au contraire empêché – avec leurs réflexions sur la dimension juridique et normative du monde social – l'évolution de cette discipline opaque, nommée « anthropologie juridique » en France, legal anthropology dans le monde anglo-saxon et « Rechtsethnologie » en Allemagne ? Lorsqu'on tente de répondre à cette question, on se retrouve confronté à certaines images renvoyées par un miroir déformant :

1. Max Weber est le témoin d'une anthropologie ratée, par excellence. Il serait, en effet, culturaliste sans culture, prônant un « legal monism » en se fixant sur l'État Nation, et en excluant systématiquement la mondialisation.
2. Les caricatures de Durkheim ne sont pas moins répandues que celles de Weber. Selon Sally Falk Moore, Durkheim est à la recherche des « elementary forms of social unanimity », qui ne sont qu'une variante de cette hérésie prônant l'existence d'une seule et unique « conscience collective ». Selon cette approche, Émile Durkheim rejoint une conception holistique et homogène du « règne normatif », un règne, qui par manque d'une théorie suffisante de l'État, souffrait du défaut de saisir la « métasphère » de la société. L'intérêt scientifique de Durkheim pour les sociétés archaïques est marqué dès lors par ce préjugé du primitivisme, exprimé d'une manière paradigmatique dans l'essai « De quelques formes primitives de classification ».

Cette conférence cherche à corriger ces « crimes » commis par Weber et Durkheim : ceux d'un culturalisme, d'un monisme et d'un nationalisme implicite sans pour autant reproduire à l'identique les études wébériennes et durkheimiennes pour les besoins d'un règne normatif au temps de la mondialisation. »

Werner Gephart